

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2024060	Date d'inspection Le 25 février 2025	
Nom de l'établissement Club Des Amis - Robertville		Numéro de téléphone (506) 783-7793	
Adresse 2009 322 Route Robertville NB E8K 2S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
29 L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les aires de circulation de l'établissement ainsi que les allées piétonnes extérieures soient exemptes d'obstacles et de dangers.	29	25 févr. 2025	25 févr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Visite à l'établissement en matinée pour une inspection de surveillance impromptue -Pendant la visite le ratio enfant-personnel est maintenu et respecté dans les groupes d'enfant homogène et hétérogène. -Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel -Les exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie qui sont menés mensuellement. -Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues. -Le temps désigné aux siestes est adapté et répond aux besoins des enfants -Lorsque la météo le permet, deux périodes de jeux extérieurs sont présentes durant la journée -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets. -Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants -Chaque enfant à un endroit facile d'accès et individuel à chacun pour y ranger ses effets personnels, cet espace est identifié par son nom. -L'espace individuel est rangé séparément et à l'usage exclusif de l'enfant - Dans chacune des salles de bain se trouvant dans les salles de classe, nous retrouvons un espace désigné au changement de couche. Un espace individuel est prévu pour que les effets prévus au changement de couche. La table à langer est équipée d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'une pellicule non absorbante. -Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée. -Les enfants sont sous supervision constante durant le changement de couche - Les aires de circulation ainsi que les allées piétonnes extérieures doivent être exemptes d'obstacle et de danger. Ce qui veut dire que toute porte donnant accès au parc extérieur doit pouvoir se refermer et être

Commentaires généraux

exempte de toute glace et/ou neige. Le passage fut nettoyé durant la visite.

-L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet.

- L'aire de jeu extérieure destinée aux enfants en bas âge est séparée de celle des enfants préscolaires ou d'âge scolaire

-Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié.

-Il fut recommandé aux personnels éducateurs de signer leur pièce de documentation

Observations : Durant la visite, les enfants sont allés jouer dehors pour une grande durée de la matinée. Une fois entrée les enfants se sont préparés au dîner, pour ensuite transitionné à la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 février 2025

Date

original signé par

Sylvie Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 février 2025

Date